



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des Relations avec
les Collectivités Territoriales

**Arrêté préfectoral déclarant cessibles au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque
les parcelles nécessaires au projet de renouvellement urbain du secteur dit
«Le Petit Bénéfice » sur le territoire de la commune de Bray-Dunes**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2022 portant délégation de signature à M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque du 05 novembre 2019 sollicitant l'ouverture des enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du projet de renouvellement urbain du secteur dit "Le Petit Bénéfice" sur le territoire de la commune de Bray-Dunes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 déclarant le projet d'utilité publique ;

Vu le plan et l'état parcellaire comportant l'identité des propriétaires ;

Vu les lettres de notifications individuelles du 14 janvier 2021 adressées aux propriétaires, en courrier recommandé avec accusé de réception, les avisant du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie de Bray-Dunes du 25 janvier au 12 février 2021 ;

Vu les dossiers d'enquêtes soumis au public constitués conformément aux articles R.112-5 et R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les registres y afférents déposés en mairie de Bray-Dunes ;

Vu l'avis d'enquête, les publications dans la presse et le certificat d'affichage ;

Vu les enquêtes qui se sont déroulées en mairie de Bray-Dunes du lundi 25 janvier au vendredi 12 février 2021 inclus ;

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable émis par M. Jean-Marie VER EECKE, commissaire-enquêteur ;

Vu le courrier du 28 novembre 2022 par lequel M. le président de la Communauté Urbaine de Dunkerque sollicite un arrêté préfectoral déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation du projet susmentionné ;

Considérant que les formalités d'enquêtes ont été régulièrement remplies ;

Considérant que l'emprise et la situation des parcelles répondent bien au but de l'opération poursuivie et que leur cessibilité peut être déclarée ;

Sur proposition du sous-préfet de Dunkerque ;

ARRÊTE

Article 1er - Sont déclarées cessibles immédiatement, au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque, les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du secteur dit "Le Petit Bénéfice" sur le territoire de la commune de Bray-Dunes, telles que figurant au plan et à l'état parcellaire ci-annexés.

Article 2 - La validité du présent arrêté est limitée à six mois.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié, par les soins de la Communauté Urbaine de Dunkerque, aux propriétaires et ayants-droit intéressés.

Article 4 - Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 - Le sous-préfet de Dunkerque, le président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que le maire de Bray-Dunes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dunkerque, le 10 FEV. 2023

Pour le préfet, et par délégation,
Le sous-préfet,

Hervé TOURMENTE



BRAY-DUNES
 Site de Renouveaulement Urbain
 "Le Petit Bénédicte"
 Plan de la maîtrise foncière
 (Section AO)

Périmètre de projet: 15 338 m²

Foncier maintisé par la Commune: 545 m²

Foncier acquis par la C.U.D. 10 807 m²

Foncier à acquérir: 3 986 m²

- Lot 1:** 10, Place A. Bray 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0347 78 m²
Propriété: M & Mme LEMAITRE
- Lot 2:** 1, imp de l'Espérance 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0353 541 m²
Propriété: M NEUTS Robert
- Lot 3:** 7, imp de l'Espérance 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0354 998 m²
Propriété: Mme HOREM L / M MARTEEL R.
- Lot 4:** 3, imp de l'Espérance 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0355 167 m²
Propriété: Mme HOREM L / M MARTEEL R.
- Lot 5:** 18, imp de l'Espérance 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0356 535 m²
Propriété: Mme HOREM L / M MARTEEL R.
- Lot 6:** 114/116, Rue Roger Salengro
107 AO 0361 68 m²
Propriété: Indivision non déterminée
- Lot 7:** 7, imp de l'Espérance 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0364 823 m²
Propriété: Mme HOREM L / M MARTEEL R.
- Lot 8:** 5, imp de l'Espérance 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0365 758 m²
Propriété: Mme HOREM L / M MARTEEL R.
- Lot 9:** 98, Rue R. Salengro 59 123 Bray-Dunes
107 AO 0387 - 20m²
Propriété: Inconnu

Échelle: 1/1000ème
 C.U.D. BRAY-DUNES Plan de 2016

VU pour être annexé à
 notre arrêté en date de ce
 jour.
 Dunkerque, le 10 FEV. 2023
 Pour le Préfet et par Délégué
 Le Sous Préfet,

ÉTAT PARCELLAIRE

établi le 28/11/2022 par l'expropriant, la communauté urbaine de Dunkerque

Commune de Bray-Dunes
Projet Régulation du projet de renouvellement urbain du secteur dit « Le Petit Bénifice »

N° de plan du dossier	Cadastre			Surface cadastrale en m²	Nature	Identité des propriétaires		Emprise				Hors emprise	
	Section	n°	Adresse - lieu-dit			Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par l'expropriant	Partielle ou Totale	Surface en m²	n° du cadastre	Surface en m²	n° du cadastre	
3	AO	354	7 impasse de l'Espérance	996	Maison	Mme MARTEEL Liliane Georgette Marguerite épouse HOREM née le 23 avril 1954 à BRAY-DUNES (59) demeurant : 7 impasse de l'Espérance 59123 BRAY- DUNES	Mme MARTEEL Liliane Georgette Marguerite épouse HOREM née le 23 avril 1954 à BRAY-DUNES (59) demeurant : 7 impasse de l'Espérance 59123 BRAY-DUNES	T	996				
4	AO	355	3 impasse de l'Espérance	167	Maison	M. MARTEEL Jean-Claude Raymond né le 27 mars 1948 à AUTJUN (71) demeurant : 182 rue Robert Vandamme 8670 KOKSUDE BELGIQUE	M. MARTEEL Roland Georges né le 26 août 1944 à AUTJUN (71) demeurant : 3 Lieu dit Jupille 23000 ANZEME	T	167				
5	AO	356	1B impasse de l'Espérance	535	Maison	M. MARTEEL Jean-Claude Raymond né le 27 mars 1948 à AUTJUN (71) demeurant : 182 rue Robert Vandamme 8670 KOKSUDE BELGIQUE	M. MARTEEL Roland Georges né le 26 août 1944 à AUTJUN (71) demeurant : 3 Lieu dit Jupille 23000 ANZEME	T	535				
7	AO	364	7 impasse de l'Espérance	823		M. MARTEEL Jean-Claude Raymond né le 27 mars 1948 à AUTJUN (71) demeurant : 182 rue Robert Vandamme 8670 KOKSUDE BELGIQUE	Mme DEPREZ Marie Françoise épouse MARTEEL née le 26 février 1944 à BRAY- DUNES (59) demeurant : 3 Lieu dit Jupille 23000 ANZEME	T	823				
8	AO	365	5 impasse de l'Espérance	758	Maison	M. MARTEEL Roland Georges né le 26 août 1944 à AUTJUN (71) demeurant : 3 Lieu dit Jupille 23000 ANZEME	Mme DEPREZ Marie Françoise épouse MARTEEL née le 26 février 1944 à BRAY- DUNES (59) demeurant : 3 Lieu dit Jupille 23000 ANZEME	T	758				

Origine de propriété : Attestation après décès . acé dressé par Maître Philippe THOOR notaire à Dunkerque, le 27 août 2014 publié au bureau des hypothèques de Dunkerque le 19 septembre 2014 volume 2014 P, numéro 4221

Succesion de M MARTEEL Roland Georges à régulariser

VU pour être annexé à
notre arrêté en date de ce
jour
Dunkerque, le 10 FEV. 2023
Pour le Préfet et par Délégation
Le Sous-Préfet,
Hervé TOURMENTE